

cera de les supprimer aussitôt que la reprise du travail le permettra.

A la suite de la fermeture, le 18 janvier, d'une fabrique de tissus, à Sherbrooke, et de la mi-sère qui en est résultée, en plein hiver et en période de chômage, pour des centaines d'ouvriers et leurs familles, une commission royale a été chargée de faire une enquête sur l'état de l'industrie textile. De l'avis de mes ministres, l'industrie devrait comprendre qu'elle a l'obligation de contribuer par tous les moyens à maintenir et à créer de l'emploi; de même, les ouvriers et les consommateurs ont le droit de se faire entendre et d'exercer leur influence dans l'orientation de la politique industrielle. Mes ministres sont d'avis que là où il est impossible d'y parvenir avec le concours spontané de tous les intéressés, l'Etat a les meilleures raisons du monde d'intervenir.

Afin de protéger les intérêts des consommateurs, une enquête approfondie aura lieu sur les plaintes qu'on ne cesse de formuler relativement à l'existence d'un monopole dans l'importation et la vente de l'antracite.

Quelques-unes des mesures législatives adoptées à la dernière session du Parlement ont été soumises à la Cour suprême du Canada, dans le but de juger de leur validité.

Je suis heureux de pouvoir vous apprendre qu'une convention de commerce a été conclue entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique le Jour de l'Armistice, en 1935, et aussi que le différend commercial avec le Japon, qui avait gravement nui aux échanges des deux pays, a été réglé avant la fin de l'année.

Vous serez appelés à ratifier la convention de commerce négociée entre le Canada et les Etats-Unis. Vous serez mis au courant incessamment des conditions dans lesquelles le Canada et le Japon ont renoué des relations de commerce normales.

Mes ministres estiment que la convention de commerce intervenue entre le Canada et les Etats-Unis apportera une grande amélioration à nos relations économiques avec l'étranger. Ils croient aussi que les principes consacrés par cet accord, si on les généralise et si on les applique énergiquement et résolument, serviront à enrayer la tendance à cette exagération du nationalisme économique qui avilit peu à peu notre mode d'existence et qui envenime les relations entre les peuples de l'univers entier.

Vous apprendrez avec plaisir que la ligne de conduite adoptée par la Commission canadienne du blé, et qui est de vendre le blé aux prix du marché, produit d'heureux résultats.

Au cours du mois de décembre, a eu lieu à Ottawa une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Des comités permanents poursuivent l'étude des questions les plus importantes qui ont été débattues à la Conférence.

Parmi les sujets qui découlent de la Conférence et dont vous serez saisis, se trouve un projet de modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, en prévision de certains arrangements d'ordre financier entre le Dominion et les provinces. Un comité de représentants fédéraux et provinciaux, constitué par la Conférence du Dominion et des provinces, étudie la méthode à suivre et la façon de procéder pour apporter des modifications à la Constitution.

On se propose de restituer au Parlement son droit de déterminer les impôts et les dépenses, en abrogeant toutes les mesures qui ont privé les membres de la Chambre des communes de ce

droit et par lesquelles l'Exécutif s'est trouvé investi de pouvoirs arbitraires injustifiables.

Tout sera mis en œuvre pour substituer la stabilité à l'incertitude dans l'application des lois douanières.

Vu que la réglementation du crédit et l'émission de la monnaie sont des questions d'ordre public qui intéressent directement tous les citoyens, on se propose, au cours de la présente session, de demander au Parlement d'effectuer, en ce qui concerne la propriété et la direction de la Banque du Canada, les changements qui pourront être nécessaires afin d'assurer au gouvernement une part prépondérante du capital de cette banque, ainsi que la haute main sur ses opérations.

Vous serez appelés à étudier des projets d'amendements aux lois régissant actuellement les chemins de fer nationaux du Canada, lesquels auront pour effet d'accroître l'autorité du gouvernement, en même temps que sa responsabilité envers le Parlement.

On se propose de charger un comité spécial de la Chambre des communes d'examiner l'état actuel de la radiodiffusion au Canada.

En vue de la réorganisation et du fusionnement des services de l'Etat, on a déjà pris des dispositions dont on attend un meilleur rendement et des économies qui s'imposent. Vous serez invités à examiner des mesures législatives destinées à les compléter.

Le nombre des ministres de la Couronne a été réduit de vingt et un à seize.

Vous serez appelés à étudier un projet de loi tendant à la création de postes de secrétaires parlementaires.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En vous invitant à donner toute votre attention aux questions importantes dont vous serez saisis, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

Il plaît à Son Excellence de se retirer, et la Chambre des communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

DISCOURS DU TRÔNE

Sur proposition de l'honorable Raoul Dandurand, il est ordonné que le Sénat prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur général, mardi soir prochain.

BILL DE CHEMIN DE FER

PREMIÈRE LECTURE

Bill A concernant les chemins de fer, déposé par l'honorable M. Dandurand.

ADRESSES À LEURS MAJESTÉS

L'honorable RAOUL DANDURAND donne avis que demain il proposera que des adresses soient présentées à Sa Majesté le roi Edouard VIII et à Sa Majesté la reine Marie.